

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TIGEAUX**

Séance du samedi 18 juin 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	8

Date de la convocation
13 juin 2016

Date d'affichage
23 juin 2016

Le dix-huit juin deux mil seize, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoints, Catherine GSCHWIND, Christine LE FOLL, Joël TOURTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Michel PERRIN, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Jean-Luc TANGRE, qui avait donné pouvoir à Alain LEGRAND, Aurélie MOYSAN, Michel GONCALVES.

Secrétaire de séance : Alain LEGRAND.

Objet de la Délibération n°29/2016: Tarifs de cantine septembre 2016

Vu le règlement interne établi pour l'année scolaire 2016/2017,

Vu les comptes de cantine pour l'année scolaire 2015/2016,

Considérant que les tarifs n'ont pas évolué depuis l'année 2012,

Vu les tarifs de la restauration scolaire à DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX,

Considérant la volonté du Conseil municipal de TIGEAUX d'agir en étroite collaboration avec le Conseil municipal de DAMMARTIN,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Annule*** le précédent règlement du service de restauration scolaire,
- ***Accepte*** le nouveau règlement interne annexé à la présente délibération,
- ***Décide*** d'augmenter les tarifs de la restauration scolaire de TIGEAUX d'environ 2%
- ***Dit*** que ces tarifs seront appliqués comme suit :

<i>Fréquentation</i>	<i>Repas par semaine</i>	<i>Prix du repas</i>
<i>« Régulière »</i>	4	5.00 €
<i>« À jours fixes »</i>	3	5.20 €
	2	5.40 €
	1	5.60 €
<i>« Occasionnelle »</i>		6.00 €
<i>Cas particuliers</i>	<i>Retard de paiement</i>	6.00 € (pour la totalité des repas du mois)
<i>Extérieurs au S.I.R.P.</i>		6.00€

- ***Rappelle*** que les enfants non-inscrits au service de restauration ne sont pas acceptés dans les locaux de la cantine.